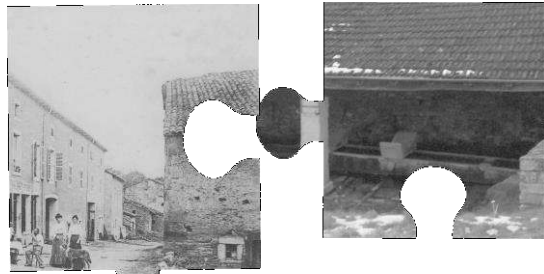


JUILLET 2018

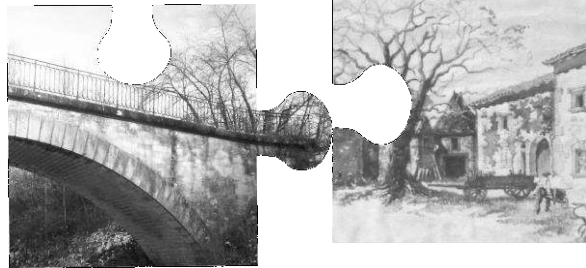
N°19

DOMMARTIN AUX BOIS



LA VIE DE LA COMMUNE

Adoncourt - Agémont - Barbonfoing



Tél/fax : 03.29.66.86.97

dommartin-aux-bois@wanadoo.fr

SOMMAIRE

<i>LE MOT DU MAIRE</i>	Pages 3-4-5-6-7
<i>SCOT</i>	Pages 7-8-9
<i>FORÊT COMMUNALE</i>	Page 9
<i>FLEURISSEMENT</i>	Page 10
<i>TABLEAU D'HONNEUR</i>	Pages 10-11-12-13-14
<i>DEVOIRS DE MÉMOIRE</i>	Pages 15-16-17
<i>HISTOIRE LOCALE</i>	Pages 18-19-20-21
<i>LE CLUB DE LA MIRABELLE</i>	Page 22
<i>LE COMITE DES FETES</i>	Page 23
<i>DEPART DES CM2</i>	Page 24
<i>ASSOCIATION DES CHASSEURS</i>	Page 25
<i>C.C.A.S</i>	Page 26
<i>TRANSPORTS SCOLAIRES</i>	Page 27
<i>BIBLIOTHEQUE</i>	Page 27
<i>A.S.G.D.C</i>	Pages 28-29
<i>BON A SAVOIR</i>	Page 29
<i>RAPPELS A LA LOI</i>	Page 30
<i>MEMO</i>	Page 31

LA VIE DE LA COMMUNE

JUILLET 2018 - N° 19

Bulletin municipal d'informations semestriel

Commune de Dommartin-Aux-Bois

3, rue Croix Didière

88390 DOMMARTIN AUX BOIS

Directeur de publication :

Patrick RAMBAUT

Tél : 06-73-03-58-89

Comité de rédaction :

DIDELOT Ghyslaine, Catherine FARINEZ,

Edith CHARLES et Evelyne CHONAVEL

Mise en page : MEYER Christelle et HEURET Mathilde

Imprimé par nos soins

Tirage : 200 exemplaires

Bulletin distribué gratuitement.

Dépôt légal : Juillet 2018

Le mot du Maire



Patrick RAMBAUT

Madame, Monsieur,

Le 2 mars 2018, le conseil municipal approuvait les comptes administratifs et les comptes de gestion, comme présentés dans le tableau suivant :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	55 257,13 €			34 487,46 €	55 257,13 €	34 487,46 €
Opération de l'exercice	18 761,28 €	98 921,46 €	258 874,00 €	272 189,37 €	277 635,28 €	371 110,83 €
TOTAUX	74 018,41 €	98 921,46 €	258 874,00 €	306 676,83 €	332 892,41 €	405 598,29 €
Résultats de clôture		24 903,05 €		47 802,83 €	0,00 €	72 705,88 €
Restes à réaliser	1 000,00 €				1 000,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 000,00 €	24 903,05 €		47 802,83 €	1 000,00 €	72 705,88 €
RESULTATS DEFINITIFS		23 903,05 €		47 802,83 €		71 705,88 €
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE FORET						
Résultats reportés		2 045,20 €		164 062,61 €	0,00 €	166 107,81 €
Opération de l'exercice	6 380,11 €	3 257,09 €	34 078,76 €	103 143,27 €	40 458,87 €	106 400,36 €
TOTAUX	6 380,11 €	5 302,29 €	34 078,76 €	267 205,88 €	40 458,87 €	272 508,17 €
Résultats de clôture	1 077,82 €			233 127,12 €	1 077,82 €	233 127,12 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 077,82 €	0,00 €		233 127,12 €	1 077,82 €	233 127,12 €
RESULTATS DEFINITIFS	1 077,82 €	0,00 €		233 127,12 €		232 049,30 €

Le 13 avril, le conseil municipal prenait connaissance de la baisse des dotations de l'Etat subies par la commune, passant de 97 739 euros en 2017 à 79 383 euros en 2018, soit une perte de 18 356 euros. Si on voulait compenser cette perte par une augmentation des taxes locales, il faudrait les augmenter de plus de 21 %. Après discussion, le Conseil Municipal a décidé de les augmenter légèrement, la taxe d'habitation passera au 1^{er} janvier 2019 de 20,54% à 20,89%, la taxe foncière bâtie de 12,89% à 13,11%, la taxe foncière non-bâtie de 21,79% à 22,16%.

Il votait les budgets « commune et forêt » tel que présentés ci-dessous :

BUDGET COMMUNE :

Dépenses de Fonctionnement : 380 831,92 €

Dépenses d'Investissement : 160 344,88 €

TOTAL DÉPENSES : 541 176,80 €

BUDGET FORÊT :

Dépenses de Fonctionnement : 130 253,77 €

Dépenses d'Investissement : 2 155,64 €

TOTAL DÉPENSES : 132 409,41 €

Recettes de Fonctionnement : 380 831,92 €

Recettes d'Investissement : 160 344,88 €

TOTAL RECETTES : 541 176,80 €

Recettes de Fonctionnement : 291 481,52 €

Recettes d'Investissement : 2 155,64 €

TOTAL RECETTES : 293 637,16 €

Les participations syndicales ont été votées de la façon suivante :

- Syndicat pour l'informatisation communale dans le département des Vosges : 260 € pris sur le budget primitif.
- Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Dompain : La participation de notre commune sur quatre années est établie selon le tableau ci-dessous :

Année 2017	10 € / habitant pour 425 habitants	190 € / élèves pour 21 élèves	90 € / élèves transportés	10 130,00 €
Année 2018	8 € / habitant pour 425 habitants	190 € / élèves pour 26 élèves	90 € / élèves transportés	10680,00 €

Le conseil municipal a voté la prise en charge par fiscalisation.

- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, pour la gestion des services d'incendie et de secours du secteur de Dompain : 4 576€, soit 11€ par habitant, pris sur le budget primitif.
- Service Départemental d'Incendie et de secours : 9 900,29€ pris également sur le budget primitif.

Les subventions aux associations pour l'année 2017 ont été votées comme suit :

- ASGDC : 350,00 €
- Prévention routière : 50,00 €
- OCCE - Coopérative Scolaire de Girancourt : 130,00 €
- Les Amis de l'École de Girancourt : 150,00 € (diminution liée à la baisse des effectifs)
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Harol/Dommartin-Aux-Bois : 150,00 €
- Subvention versée au CCAS : 2 200 €. Le CCAS prendra à sa charge le coût des bons de naissance de 20€, ce qui explique l'augmentation de 200€ de sa subvention.

En ce qui concerne les dépenses, nous avons maintenu dans le budget le remplacement d'une débroussailleuse à dos, d'une tronçonneuse, l'achat d'un taille haie. Nous prévoyons également de remplacer la saleuse, qui n'est pas bien adaptée à notre utilisation. Concernant le bâtiment communal, nous avons prévu la construction d'un abri à sel et la réalisation des clôtures et portail. Tout cela était déjà budgété l'an passé.

En matière de travaux, on a prévu un gravillonnage monocouche sur la voie communale n°2, de l'ancienne école de Adoncourt sur 1 100 mètres, soit environ moitié de sa longueur, et sur la Côte de la Boulangère à Agémont. Ces deux tronçons sont parmi les plus faïencés, ce qui explique ce choix. Bien sûr, d'autres voies mériteraient aussi d'être gravillonnées, mais, comme évoqué ci-dessus, les finances sont limitées.

Nous avons néanmoins prévus des emplois partiels sur certains endroits au "Point à temps automatique" (engin qui réalise des pièces de gravillonnage carrées). Un dossier de demande de subvention a été déposé au Conseil Départemental, qui aide à nouveau les communes pour la rénovation de la voirie, à hauteur de 19% pour notre commune.

On a également budgété des travaux de rénovation de l'éclairage public.

En effet, on a eu la surprise cet hiver, de s'entendre dire par l'entreprise chargée de la maintenance, que les lampes haute pression à mercure étaient interdites à la vente et que les lampes de substitution qui les remplaçaient depuis deux ans, n'étaient plus fabriquées. Heureusement, nous avons mis de côté quelques lampes, ce qui nous a permis de remédier aux pannes. Nous n'avons donc pas d'autres choix que de prévoir de remplacer tout l'éclairage actuel. Une première tranche est budgétée cette année, par le remplacement des luminaires du village de Dommartin aux Bois, avec remise en état, si nécessaire, du réseau de câbles et du poste de commande. Des dossiers de subvention ont été déposés à l'Etat, dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), avec l'espoir d'obtenir 40% d'aide (9 414 € de l'Etat, déduction faite pour le calcul de la participation du syndicat), au Département pour 17% du montant HT attendu (5 001 €), sachant que le syndicat d'électrification des Vosges nous accorde 20% (5 883 €), pour un montant total estimé qui s'élève à 29 419,45 € HT.

Les travaux de cheminements piétons ont été réalisés sur les villages de Dommartin aux Bois, Agémont et Barbonfoing. Ils se poursuivront sur Adoncourt en fin d'année, dès que le remplacement de la conduite des eaux du Bolon sur la rue de la Gare sera terminé, et que l'enrobé neuf sera coulé. Pour rappel, ces cheminements sont destinés aux déplacements en sécurité des piétons, les véhicules ne doivent donc pas les utiliser. On réfléchit à la mise en place d'une signalisation pour le rappeler.

L'an passé, le Conseil Municipal a décidé de déposer un dossier de participation à l'opération « Plantez des haies », proposée par le Conseil Départemental des Vosges et la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges, avec l'appui de la Chambre Départementale d'Agriculture, la Direction Départementale des Territoires et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement. Elle vise aussi bien les particuliers que les exploitants agricoles, les associations ou encore les collectivités.

Sur la parcelle B 696 à Chazy, la haie a été implantée sur deux côtés du triangle que forme cette parcelle, et au centre, nous planterons à l'automne des arbres fruitiers que nous avons greffés avec l'Association des Croqueurs de Pommes, dans le cadre de la sauvegarde des variétés locales. La seconde partie de haie n'a pas pu être implantée sur la parcelle B 680, pour compléter la haie déjà existante le long de l'ancienne voie de chemin de fer. En effet, le chemin communal dit « des Hiérottes » qui longe cette parcelle est exploité et nous sommes en attente du retour de ce bien. En attendant que notre collectivité puisse récupérer son bien, en remplacement, nous avons fait planter à la Croix Didière, le long de la voie communale. Malheureusement, une partie de cette nouvelle plantation a été détériorée, nous avons dû remplacer 50 plants. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie. Nous avons déposé un nouveau dossier cette année concernant 340 mètres supplémentaires sur la parcelle B 680 pour 100 ml, sur la parcelle B 696 pour 40 ml, et sur le chemin de Ville pour 200 ml. En espérant que ces nouveaux tronçons ne subissent pas les actes destructeurs des prédateurs de la nature et de la biodiversité.

Le 9 novembre 2017, le Conseil Municipal acceptait la proposition de coupes établie par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2018 dans la forêt communale de Dommartin-Aux-Bois, de la façon suivante :

DEMANDE le martelage des parcelles suivantes :

Parcelle	Groupe	Surface parcourue (ha)	Type de coupe	Volume présumé (m3)	Dévolotion	Bois de chauffage aux habitants	Possibilité contribution à un contrat d'approvisionnement
6	Amélioration	7.44	Amélioration de bois d'œuvre	372.00	Bois sur pied	Non	Non
20	Amélioration	9.16	Amélioration de bois d'œuvre	458.00	Bois façonné	Houppiers et petit bois	Oui
26	Régénération	4.76	Coupe secondaire	285.60	Bois façonné	Non	Oui

Concernant le personnel, le Conseil Municipal a décidé de renouveler pour une quatrième année le contrat de Noël DAGNEAU. Ce contrat est aidé par l'Etat à hauteur de 40% au lieu de 76% l'an passé. Cela fait pratiquement doubler la charge pour la commune. J'ai adressé à ce sujet le 14 mai un courrier à Monsieur le Préfet, avec copie aux parlementaires et aux Présidents d'associations des Maires. Je lui fais remarquer qu'on subit une double peine, par la réduction de moitié de la participation de l'Etat sur les contrats aidés, à laquelle s'ajoute la forte baisse des dotations de l'Etat, en posant cette question : Quelle est la volonté du Gouvernement quant à l'emploi et au soutien des communes rurales ? Quelle confiance pouvons-nous avoir dans l'avenir ? Le Responsable de la Direction du travail et de l'emploi m'a fait une réponse le 14 juin, rappelant les objectifs de ces nouveaux contrats, appelés « Parcours Emploi Compétence », sans explication sur la perte de dotation. Notre Député m'a informé qu'il allait faire remonter auprès de Madame la Ministre et Monsieur le Sénateur GREMILLET a adressé un courrier à Monsieur le Préfet sur le sujet, rappelant que « le maintien du poste va alourdir les charges de la commune, réduire notre capacité d'investissement, au détriment des entreprises locales qui en feront les frais ». Les Présidents des Associations des Maires (AMV et AMRV) m'ont informé qu'ils intervenaient sur ce sujet chaque fois qu'ils en avaient l'occasion.

Compte tenu de la charge de travail, de la qualité de travail fourni par Noël, le Conseil Municipal a tout de même décidé de renouveler son contrat pour une année à raison de 26 heures par semaine.

Par courrier en date du 15 juin 2018, concernant l'installation de la fibre optique, Monsieur le Président de la Région Grand Est me confirme que « les opérations seront engagées sur notre commune entre les mois d'août 2018 -août 2019 », précisant qu'un calendrier plus détaillé ne peut être communiqué actuellement.

Le Conseil Municipal a retenu la proposition de location d'un hélicoptère pour une demi-heure afin de réaliser des photos aériennes de nos villages. Nous avons profité des baptêmes de l'air à l'occasion de la foire à la frite, cela nous a permis d'économiser les frais de déplacement de l'hélicoptère. Cela nous est facturé 450€.

Ce genre de prestation est régulièrement proposé par des opérateurs privés, mais uniquement pour le village de Dommartin aux Bois, ignorant les trois autres villages (dernière proposition à 495€).

Nous avons pu ainsi prendre de nombreuses photos que nous mettrons à votre disposition début octobre. Il vous suffit pour cela de passer en mairie aux heures habituelle d'ouverture, munis d'une clé USB. La courte durée de ce vol ne nous a pas permis de prendre toutes les rues et maisons.

En fonction de l'intérêt que vous porterez à cette proposition, nous pourrions renouveler l'opération l'an prochain pour compléter cet album de photos vues du ciel.

Le SICOTRAL constate régulièrement, lors de contrôles du contenu des bacs d'apport volontaire, que les consignes de tri ne sont pas respectées de tous. Cela entraîne des pénalités financières de la part du centre de retraitement, qui sont répercutées sur les participations de chacun d'entre nous. Afin d'identifier les contrevenants et pour ne pas pénaliser ceux qui font l'effort de trier, une surveillance des lieux d'apport sera réalisée.

Je vous souhaite de bonnes vacances d'été.

Patrick RAMBAUT

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Pour commencer cet article, je vais essayer de vous présenter de façon simple le SCOT. Ce sigle veut dire : « schéma de cohérence territoriale ». Il s'étend sur les territoires de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE) et de la Communauté de Communes Mirecourt Dompain (CCMD) et concerne donc 154 communes, 121 pour la révision en cours (2014-2030). L'ex communauté de communes de Mirecourt ayant adhéré en cours de révision, elle ne sera concernée par la révision qu'en 2019. Le SCOT sert essentiellement à définir sur son territoire les règles en matière d'urbanisme, de zones économiques et commerciales. Les documents d'urbanisme des communes qui définissent les zones constructibles (Plan Local d'Urbanisme, carte communale) doivent être compatibles avec les orientations du SCOT, si ce n'est pas le cas, ils devront faire l'objet d'une révision.

Une révision du document du SCOT est en cours d'achèvement, il a été présenté le 19 avril 2018 à Dompain aux élus de notre Communauté de Communes ainsi qu'au public (2 personnes présentes) en deux réunions séparées.

Les arguments avancés pour cette révision :

Consolider l'attractivité des villes et des bourgs, fragilisés par une forte hausse de la vacance des logements et des locaux d'activité, en y localisant l'essentiel des nouveaux logements, en y améliorant l'accessibilité par les transports en commun, en densifiant l'urbanisation autour des gares, en y renforçant et en pérennisant l'offre en services et en équipements.

Protéger et valoriser le cadre de vie et les ressources naturelles.

Atteindre l'autonomie énergétique en 2050.

Cette présentation m'a apporté quelques inquiétudes en matière d'autorisation de constructions nouvelles dans nos communes rurales, plus particulièrement sur le secteur de Dompain, étendu aux communes issues de l'ex communauté de communes de Charmes nous ayant rejointes.

En effet, le document présenté fait état de 320 constructions nouvelles par an sur le territoire du SCOT, 160 sont réservées à Epinal-Golbey-Chantraine, 10 seulement pour le secteur de Dompain et le reste pour le secteur de la CAE. Il est précisé qu'en absence de politique de l'habitat sur la CCMD, ce qui est le cas, les 10 constructions nouvelles seront réservées à la ville de Dompain. J'ai donc demandé une réunion des délégués de la CCMD pour en discuter et avoir si possible une position commune lors du vote le lundi 4 juin 2018.

Un représentant du SCOT participait à cette réunion pour répondre à nos questions. Il a confirmé les 10 constructions nouvelles par an pour Dompain seul. Le Président nous demandait de nous abstenir, j'ai prévenu que je voterais contre. Arrivé en réunion, j'ai interpellé Michel HEINRICH, Président du SCOT des Vosges Centrales, sur ce sujet. Il a répondu que cette restriction concernait les nouvelles constructions en dehors du périmètre déjà urbanisé, et que les constructions à l'intérieur de ce périmètre seraient toujours autorisées. Nous avons été plusieurs délégués à lui demander de l'écrire dans le document de révision du SCOT, il a refusé au prétexte que ce sont les règles d'urbanisme qui le prévoient et qu'il n'a pas à l'ajouter. Cette parole rassurante a suffi à convaincre la majorité des délégués (2 abstentions). J'ai été le seul à voter contre, car je ne sais pas quelle lecture auront les services de l'Etat de ce document, il leur sera facile de nous rétorquer que ce que nous avons voté se limite aux seuls 10 constructions nouvelles par an pour le secteur de Dompain (alors que les documents de travail font état de 16 constructions possibles par an) et de nous interdire toutes nouvelles constructions. J'espère me tromper. Ce qui m'a été répondu par écrit par les services du SCOT : « L'estimation des besoins en logements est de 160 pour le secteur de Dompain, ce qui nous amène à 10 logements par an et non 16 sur la période 2014-2030. Sur la période 2014-2024, l'estimation des besoins en logements est de 110 pour le secteur de Dompain, ce qui nous amène à 11 logements par an. (à noter que ce quota comprend les constructions déjà réalisées depuis 2014). Le SCoT n'aura pas vocation à répartir les logements par commune, cela relèvera de la politique de l'habitat de l'intercommunalité. En cas d'absence de politique de l'habitat, les principes du SCoT seront appliqués avec une localisation de l'offre en logements à Dompain tandis que les villages pourront assurer le renouvellement de leur parc».

Si ma crainte se révélait exacte, cela aurait des conséquences pour nos communes rurales, qui n'auraient plus de possibilités de nouvelles constructions, seules les réhabilitations de logements existants seraient possibles, avec une stagnation et un vieillissement de notre population, moins d'enfants pour nos écoles, un développement limité, une diminution contrainte de l'attractivité de nos territoires ruraux.

Définition des enveloppes urbaines : L'enveloppe urbaine regroupe l'ensemble des espaces artificialisés continus d'une ville, d'un village ou d'un hameau, de façon à ce qu'elle forme un ensemble urbain cohérent. L'enveloppe urbaine exclut les enclaves non artificialisées (parcelles sans construction), soit toutes les enclaves dans les villages, et les hameaux de moins de 30 logements (peut-être ramené à 20 après discussion) et séparés du bourg principal par au moins 100 mètres, (donc interdiction de construire à Barbonfoing pour notre commune). Réponse écrite des services du SCOT : « Les hameaux de moins de 30 logements et séparés du bourg principal par au moins 100 mètres ne sont pas inclus dans les enveloppes urbaines. Il sera possible de construire dans les autres hameaux sur le quota de 20 % de l'offre prévu en extension urbaine ». « Ne sont considérés comme enclaves, et donc exclues des enveloppes urbaines, uniquement les terrains non artificialisés tels que les champs, les vergers, les forêts, les espaces naturels (ex : zone humide, corridors écologiques ...). Peuvent être considérées comme terres agricoles celles situées à l'intérieur du périmètre bâti si elles ont actuellement un usage agricole (culture, verger, pâture...).

NB : Les surfaces non-artificialisées ne sont pas qu'agricoles, elles peuvent être aussi des forêts ou des espaces naturels.

Dans nos villages, les terrains constructibles aujourd'hui sont dans ce cas, car la plupart sont exploités et seraient donc à l'avenir non constructibles (horizon 2020/2021).

Réduire l'artificialisation des sols, économiser le foncier : En divisant par 4 d'ici 2030 le rythme de la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières par rapport à la période 2001-2014 et en limitant à 300 ha la consommation des terres jusqu'en 2030. Lors des réunions, il a été rappelé que ce ne sont pas les petites communes qui consomment le plus de surface, mais plutôt les zones commerciales et industrielles autour de villes.

Activités commerciales : Il est écrit : " En milieu rural et péri-urbain, sur les zones définies le long des principales artères routières définies par un buffer (couloir) de 1 km de part et d'autre de l'axe de la voie, les projets commerciaux de plus de 300m² sont en principe interdits" . Le magasin d'alimentation situé à la sortie de Girancourt, ne pourrait plus s'installer après la validation de cette révision du SCOT.

Le document complet de révision du SCOT des Vosges Centrales est à votre disposition en mairie aux heures d'ouverture au public, une enquête publique a lieu de juillet à septembre 2018, ouverte à l'avis de la population de son territoire.

Les zones en italiques sont extraites du document de révision du SCOT, ou extraites des réponses qui m'ont été faites.

FORET COMMUNALE

AFFOUAGES

Après un premier tirage au sort pour distribuer les lots de nettoyage dans la parcelle 7 à la Tranchée des Dames, un deuxième tirage au sort a eu lieu courant mars, pour les 14 affouagistes concernés cette fois par les lots de houpriers sur la parcelle 10, parcelle accessible par Les Trois Sapins et également par la Tranchée Des Dames à Girancourt. Le tarif reste inchangé soit 11 € le stère.

A ce jour, plusieurs lots ont déjà été réceptionnés par les membres de la Commission forêt. Le temps ensoleillé et sec de ces dernières semaines permet aux affouagistes de sortir leurs lots de bois dans de bonnes conditions, en empruntant les chemins prévus à cet effet.

Pour la saison 2018/2019, toute personne intéressée est priée de s'inscrire en mairie pour le 29 septembre 2018 au plus tard. Merci.

FLEURISSEMENT

Avec l'arrivée des beaux jours, le fleurissement de la commune et le semis des jachères ont été effectués.

Merci aux Employés communaux, aux Conseillers présents et surtout un Grand Merci aux Bénévoles qui participent à cette matinée conviviale.

Grand merci également à l'Amicale des Chasseurs et à Claude Villière pour le don de semences de jachères.



TABLEAU D'HONNEUR

Une nouvelle ... fantastique !!!

Au collège Michel de Montaigne de Dompaire, sous l'impulsion de leur professeur de français, les élèves de la classe de 4^{°4} ont participé au « Concours de la Nouvelle Fantastique » dans le cadre du 25^{ème} Festival International du Film Fantastique qui s'est tenu à GERARDMER en janvier dernier.

Chacun des élèves a préparé et écrit une histoire plus ou moins terrifiante.

Quelques-unes se sont démarquées, particulièrement celle de Chloé FALCK de Agémont qui a reçu le 3^{ème} prix de la catégorie Collège parmi 75 participants.



La nouvelle de Chloé se nomme « Eux ». Elle a bien voulu nous permettre de la diffuser dans ce bulletin pour que chacun puisse passer un moment de détente en la lisant ... à moins que ce ne soit un moment d'épouvante, à vous de juger !!

Bravo à Chloé pour tes talents littéraires : tu as bien mérité d'être épinglée à ce tableau d'honneur, et d'ailleurs il se peut que ton histoire soit la base d'un prochain film fantastique, l'avenir nous le dira !!

DOMPAIRE

Des 4^e investis dans l'écriture de nouvelles fantastiques



Affiches de films, ouvrages et guide du 25^e anniversaire du Festival sont venus récompenser les collégiens, ici avec Stéphane Mathieu, leur professeur de français.

source : Vosges Matin du 18 février 2018

A noter que le professeur a fait un recueil des écrits de toute la classe (photo ci-dessus), parmi lesquels 4 dommartinois (Chloé Magnien de Adoncourt, Chloé Perrot, Léon Grimm et Chloé Falck de Agémont).

Vous trouverez ce recueil à la Bibliothèque communale où vous pourrez apprécier le niveau d'imagination assez étonnant de nos jeunes.

Eux

Avant toute chose, je tiens à vous dire que cette histoire n'est pas tirée de mon imagination, ni d'une sorte de démenche. Malheureusement ...

Je me présente, je me nomme Tony Shaw. À l'époque, je devais avoir vers les quatorze ans. Je vous laisse avec mon histoire.

Tout commença bien : deux semaines après la rentrée, nous avons énormément de professeurs absents, notre professeur d'histoire, puis celui de mathématiques, ensuite celle de SVT, et au moins quatre autres, tous partis sans laisser de traces. Une semaine plus tard, chacun des professeurs était remplacé. Les remplaçants étaient tous étrangement pâles et semblaient être sortis du lit. Chacun des nouveaux professeurs avait un nom de famille étrange : M. SAVONNE en SVT ou bien Mme DESLYMBES en mathématiques. Ils semblaient tous se ressembler même s'ils n'avaient rien en commun au premier abord. À l'époque, je ne faisais guère attention à ces détails, mais Aymeric, mon meilleur ami, oui.

Aymeric était beaucoup plus branché sciences-fiction ou fantastique que moi. Quelque fois, il passait des journées pour me persuader que les professeurs venaient d'une autre planète et que sous le lit, vit une ignoble créature attendant que l'on sorte un pied de la couette pour nous dévorer. Aymeric et moi, nous nous ressemblions comme deux gouttes d'eau, si bien que l'on nous surnommait « Tonic ». Notre seule différence était qu'Aymeric avait les cheveux blonds et moi bruns. Le lendemain, le ciel était au sombre, une brume dense régnait en maîtresse sur le collège ; La police était au collège. Les agents nous interrogèrent un par un. Quand ce fut mon tour, ils me demandèrent :

« Que sais-tu de Bill Chandlier ? Me dirent-ils.

-Je crois que c'est un sixième, je ne sais rien d'autre. Répondis-je.

- D'accord, je te crois. Mais fais attention ! S'exclamaient-ils

-Faire attention à quoi ? Pouvez-vous m'expliquer ce qu'il se passe ici ? Lançais-je

- Et bien, Bill Chandlier a disparu hier. Nous savons juste qu'il n'est pas rentré chez lui. Raconta-t-il »

Choqué par cette nouvelle, je partis rejoindre Aymeric , qui, comme je le pensais me rabâcha toute la journée en m'expliquant que des monstres l'avaient capturé et qu'ils étaient sûrement entrain de se délecter de sa chair. Je lui répondais qu'il avait dû fuguer. Seulement, une semaine après une jeune fille disparut, Anna Dirate. Les policiers revinrent et nous réinterrogèrent, je répondis que je ne la connaissais pas, ils me dirent que c'était une cinquième, et qu'ils en savaient davantage sur sa disparition que sur celle de Bill Chandler : Le jardinier avait apparemment entendu un cri strident puis plus rien, en montant les escaliers il aurait vu des traces de sang et un message écrit, en lettres de sang, sur le mur disant « JE VOUS VOIS ! ». Après cette aventure quelque peu perturbante, le pauvre homme prit sa retraite et sombra dans la dépression.

Suite à cette découverte la police fit une enquête et découvrit que le sang utilisé pour écrire la phrase sur le mur, appartenait bien à la jeune Anna Dirate. Le collège fut fermé pendant plusieurs semaines.

Le jour de la réouverture, le professeur d'histoire nous accompagna au musée de la ville. Le musée était immense, la septième légion romaine pouvait sûrement y entrer sans difficulté.

... / ...

Étrangement notre professeur de sport était venu, car comme il l'avait dit, il adorait l'art. Le responsable du musée avait les cheveux blancs et le teint pâle, il était surtout terriblement ennuyant. Pendant plus d'une heure, il nous parla de peinture. Puis, nous montâmes au deuxième étage et il nous dirigea directement vers huit statues, une seule semblaient être humaine. Elle représentait un homme, environ la trentaine, il avait une épée dans la main droite. Il portait une veste à capuche qui descendait jusqu'aux chevilles, elle était blanche et déchirée. Son pantalon semblait être en cuir. Il avait de grandes bottes brunes.

Les sept autres statues représentaient des sortes de gargouilles grandes comme deux hommes. Elles étaient toutes identiques, elles avaient de grandes ailes et des griffes jaunâtres surmontaient leurs mains et leurs pieds. Leurs têtes étaient allongées, dans leur gueule d'immense canines grandes comme un doigt jaillissaient, elles étaient pointues comme des aiguilles.

Le responsable du musée nous expliqua l'histoire de ces huit statues :

« Les huit statues présentes derrière moi ont joué un grand rôle dans la construction de notre belle ville de Biary. Les huit personnages, ici représentés en statue, évoque la guerre entre le bien et le mal. Les monstres ressemblant à des gargouilles sont bien évidemment le mal. Elles possédaient un immense château qui devait faire quatre fois notre musée. Le héros était seul contre sept monstres, il réussit quand même à les combattre pendant plusieurs heures. Aucun historien ne sait qui fut le vainqueur et le vaincu. Mais en faisant des suppositions, je dirais que le héros a gagné, sinon nous n'aurions pas notre belle ville ! »

Malheureusement, la semaine qui suivit, au collège, il eut un mort par jour, je ne me souviens plus du nom de chaque victime tellement il y en a eu, personne ne voulut fermer le bâtiment. Un jour l'alarme incendie retentit, je ne voulais pas rater l'occasion de prouver à Aymeric que les professeurs étaient tout ce qu'il y a de plus normal. Je m'introduisis alors dans la salle de Sciences de la Vie et de la Terre, j'entendis un grognement qui me fit trembler comme une feuille morte un jour d'automne. Je voyais à travers le pupitre en verre du professeur, une gargouille, mais pas n'importe quelle gargouille, une des sept gargouilles présentes au musée. Je fis un pas en arrière et j'essayais d'ouvrir la porte, en vain, elle restait fermée. Je me retournai, à la place de la gargouille se tenait M.SAVONNE :

« Que faites-vous là ? L'alarme incendie a retenti, allez rejoindre vos camarades. Me dit-il calmement tout en se craquant la nuque

- Oui ... excusez-moi, je me suis trompé. » Répondis-je en faisant un effort surhumain pour ne pas m'effondrer.

Quand je parlais de ce que j'avais vu à Aymeric, il me répondit que pour lui, les professeurs étaient des aliens, certes c'est étrange, mais que moi, je crois que les professeurs étaient des monstres venu de l'aube des temps, et que comme l'avait dit le responsable du musée, le héros devait avoir gagné sinon notre ville n'existerait pas, c'était de la démente... Je passai le reste de la semaine à me demander si je n'étais pas devenu fou.

Le jour d'Halloween, Aymeric et moi faisons le tour des maisons en disant le fameux « Des bonbons ou un sort ?! ». Il ne nous restait plus qu'une maison, la plus étrange et sinistre. La personne qui ouvrit la porte était M. SAVONNE, qui sans même lui demander, alla chercher des bonbons. Dans la maison, je remarquai qu'il y avait encore cette gargouille qui nous regardait fixement. À cette vue effrayante, je courus dans une ruelle, quelques minutes plus tard Aymeric me rejoignit. Avant qu'il puisse prononcer le moindre mot, un grognement qui m'était étrangement familier retentit.

... / ...

Nous levions nos têtes et vîmes sept gargouilles descendre vers nous. Aymeric cria : « Ils étaient censé avoir perdu ou l'histoire est confuse ? »

Les gargouilles descendaient lentement ; tout en poussant des hurlements stridents. Aymeric et moi étions paralysés, on ne pouvait plus bouger. A chaque fois que je le regardais, je voyais ses larmes devenir de plus en plus grosses. Quand les sept gargouilles touchèrent le sol, une d'entre elles reprit petit à petit forme humaine, enfin plutôt celle de notre professeur de SVT. Il s'avança vers nous et nous dit sur le ton d'une personne qui annonce la mort d'un proche « Adieu ! »

Avant qu'il puisse dire autre choses un éclat violet nous aveugla puis laissa paraître un homme que l'on connaissait, c'était notre professeur de sport. Il tendit la main droite et les sept monstres furent projetés contre le mur. Notre professeur de sport nous ordonna de courir le plus loin possible jusqu'au collège. Les sept monstres arrivèrent aussi. Cette fois-ci, c'est eux qui donnèrent le premier coup et notre professeur vola dans les airs.

Désormais, nous étions seuls.

« VADE RETRO ! » Lança Aymeric en formant une croix avec ses doigts.

Les gargouilles continuaient à avancer vers nous, nous n'avions aucun moyen de combattre. Notre seule solution était de fuir, mais nous étions cloués au sol par la peur.

Une lumière blanche apparut dans le ciel et me frappa violemment en pleine tête. Je me réveillais en soins intensifs dans l'hôpital de la ville, mes souvenirs s'effritaient dans ma tête...

Quand je retournai au collège, tout me parut étrange. Tout le monde semblait me regarder. Je me sentais mal, mon cou craquait comme de la pierre...

Chloé FALCK - janvier 2018

3ème prix au Concours 2018 de la Nouvelle fantastique, à GERARDMER

Voici une nouvelle rubrique dans notre bulletin communal : «Tableau d'Honneur ». Il s'agit de mettre en avant un habitant de notre commune ou une activité particulière. Si vous voulez mettre en avant quelqu'un ou quelque chose, contactez-nous.

DEVOIR DE MÉMOIRE

La collectivité

DEVOIR DE MEMOIRE



En ces années de célébration du centenaire de la Grande Guerre, nous continuons notre rubrique « Devoir de Mémoire » commencée en 2014. Cette page vous est ouverte, si vous voulez évoquer la mémoire d'un aïeul ou d'une connaissance qui a subi cette période. Il suffit pour cela de vous faire connaître en mairie et nous prendrons contact avec vous. Nous nous proposons même de venir écouter votre histoire et de la mettre ensuite sur papier, pour que ce ne soit pas le côté « rédaction » qui vous arrête.

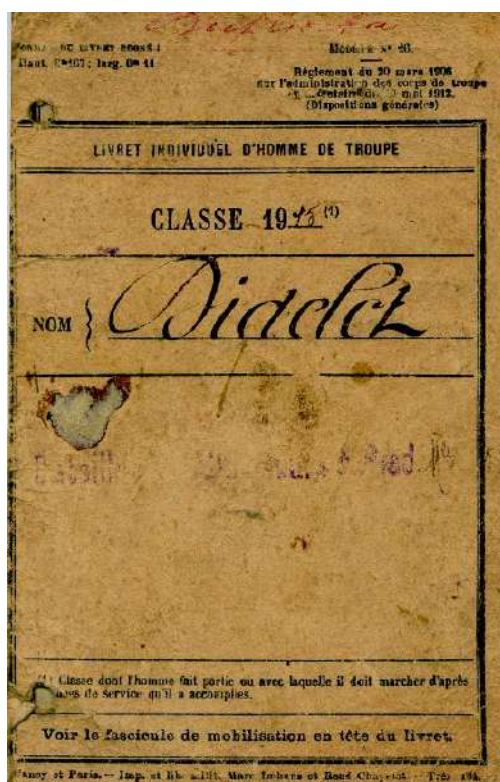
Raconter l'histoire d'un soldat Mort pour la France ou bien faire partager le retour à la vie d'un poilu, c'est une façon de lui rendre hommage, sans prétention et en toute simplicité.

Nous attendons vos témoignages.

Je voudrais vous parler de mon grand-père Pierre DIDELOT. Il n'est pas mort sur le champ de bataille mais il est revenu blessé à vie : grand mutilé de guerre, comme on dit.

Il était né en 1895 à Agémont et était agriculteur.

Il a été appelé « bon pour le service armé » de la classe 1915, à la division d'Épinal. Il a été incorporé dans le 3^{ème} Bataillon des Chasseurs à Pied.



Il a été blessé une 1^{ère} fois en Aout 1915 au Bois Carré par un éclat d'obus à la main droite.

Il est retourné ensuite au combat. Il fut blessé une 2^{ème} fois, en Mai 1918 à Scherpenberg, lors de la Bataille des Monts de Flandre, pour défendre le Mont Kemmel. Il a été très gravement atteint, blessé par balle avec fracture du crâne et trépanation.

Il est revenu paralysé du coté droit. On lui a décerné la Croix de Guerre et la Médaille militaire.

Il est resté alité longtemps. J'imagine bien que ce n'était pas compatible avec le métier de paysans et sa femme a dû s'organiser pour tenir la ferme. Et dès qu'ils ont été suffisamment solides, ses enfants ont pris le relais. Mon père racontait que tout petit, il a dû magner des outils et du matériel agricole tellement plus grand et lourd que lui.

A force de volonté, mon grand-père a réussi à remarcher, il a appris à écrire de la main gauche.

Je me souviens que petite fille, je lui faisais ses pansements. Des morceaux de sparadrap que je découpais et que je posais en croix sur des plaies qui coulaient, certainement des éclats d'obus restés dans ses jambes.

Jamais il ne se plaignait. Il a refusé la Légion d'Honneur car pour lui, c'était normal d'avoir combattu, il ne l'a pas fait pour des récompenses.

Mais moi, je voulais lui rendre hommage dans le bulletin de sa commune, et l'associer au Devoir de Mémoire, meme si son nom n'est pas inscrit sur le Monument parce qu'il est revenu de la guerre.

Je pense à toutes les conséquences engendrées sur sa vie, sur celle de sa famille, sur celle de ses enfants, et cela bien après que la fin de la guerre fut déclarée. Et voyez, 100 ans après, nous ses petits-enfants, nous pensons encore à lui.



RAPPEL :

EXPOSITION sur LA GRANDE GUERRE

Pour rappel et comme annoncé dans nos précédents bulletins, la Municipalité voudrait solliciter les habitants de la commune.

En effet, dans le cadre du Devoir de Mémoire et en vue de la prochaine célébration du Centenaire de la Grande-Guerre, nous recherchons toutes sortes de témoignages sur la Guerre de 14-18 : objets –même en mauvais état-, documents, etc.,

Ils seront exposés en salle polyvalente lors de la cérémonie du 11 novembre prochain, dans laquelle sera inaugurée la restauration de notre Monument aux Morts et à laquelle nous voulons associer le plus de monde possible.

Si vous voulez nous les prêter le temps de cette journée, pour que chacun puisse se recueillir et avoir une pensée pour ceux qui se sont battus pour le bien de tous,
merci de contacter la Mairie, ou bien Gh. DIDELOT, mail gdidelot@aliceadsl.fr ou téléphone 06.38.05.61.02,
avant fin Août SVP.

Merci par avance pour votre participation !

FORÊT COMMUNALE (SUITE)

A gauche de la route reliant Barbonfoing à Girancourt, sont situées les 3 parcelles forestières communales numérotées 22, 23 et 24. Elles font face à une homologue portant le n° 14 appartenant à la Commune de Girancourt dont elles sont séparées par une route forestière appelée « Tranchée des Voivres ». (Voir plan) Avant d'être répertoriées et attribuées telles qu'elles le sont aujourd'hui, elles ont connu une affectation différente, instaurée au temps du Ban de Girancourt, qui a perduré bien au-delà de la Révolution, jusqu'au jour où fut acté un partage définitif entre les deux communes. Cette histoire fait l'objet de la présente publication.

Nous sommes le 14 septembre 1826 et un document manuscrit établi ce jour rapporte : « Nous soussigné Pierre Charles Bergé, garde général au canton d'Epinal, délégué de Monsieur l'Inspecteur des forêts par lettre du 22 décembre 1825, et Victor Melin, arpenteur forestier, chargé en vertu de l'arrêté de Monsieur le Préfet du 15 même mois, de procéder à la reconnaissance et fixation de la partie des limites communes aux deux cantons de forêt dite Les Voivres, appartenant l'un au hameau d'Agémont, commune de Dommartin aux Bois, et l'autre indivis entre ceux de Barbonfoin*, section de la même commune, et du Void, section de la commune de Girancourt, afin de convertir en tranchée de dix mètres de largeur, compris fossés et placée sur cette limite par égale portion de part et d'autre de la ligne de fond, le chemin vicinal d'Agémont à Epinal traversant ces deux cantons de forêt. »

En examinant le plan joint, on relève que le canton appartenant à Agémont couvrait les parcelles 22 à 24 et que c'est la parcelle 14 de Girancourt qui était indivise entre les hameaux de Barbonfoing et du Void. Comment implanter cette tranchée qui va séparer d'une manière franche ces deux cantons ? C'est ce dont rend compte Pierre Charles Bergé : « Nous étant rendu sur les lieux le 14 du présent mois et étant assisté de messieurs Saint Paul, maire de la commune de Dommartin aux Bois, Vauthier et Robinet, membres du Conseil Municipal de la même commune, agissant pour les hameaux d'Agémont et de Barbonfoin, et de M. Alexis Saulnier, maire de la commune de Girancourt, agissant pour la section du Void, munis d'une copie de la carte des bois d'Agémont en date du 30 mars 1791, faite par le sieur Lecler, arpenteur forestier près l'ancienne maîtrise de Mirecourt et certifiée conforme à la minute déposée aux archives de la même maîtrise par le sieur Ignace Pierrot, aussi arpenteur forestier, nous avons reconnu que cette carte indiquait pour limite commune du canton des Voivres appartenant à Agémont, et de celui indivis entre les hameaux de Barbonfoin et du Void, trois bornes placées, une à chaque extrémité et l'autre au milieu du canton, sans figurer l'emplacement du chemin, mais le sentiment des parties, fondé sur le témoignage des anciens du lieu, fait unanimement que ce chemin pour la partie du Nord Est se trouvait sur la limite commune jusque vers le milieu des deux cantons, où il commençait seulement, conservant la même direction, à se trouver entièrement sur la partie appartenant aux hameaux de Barbonfoin et du Void. »

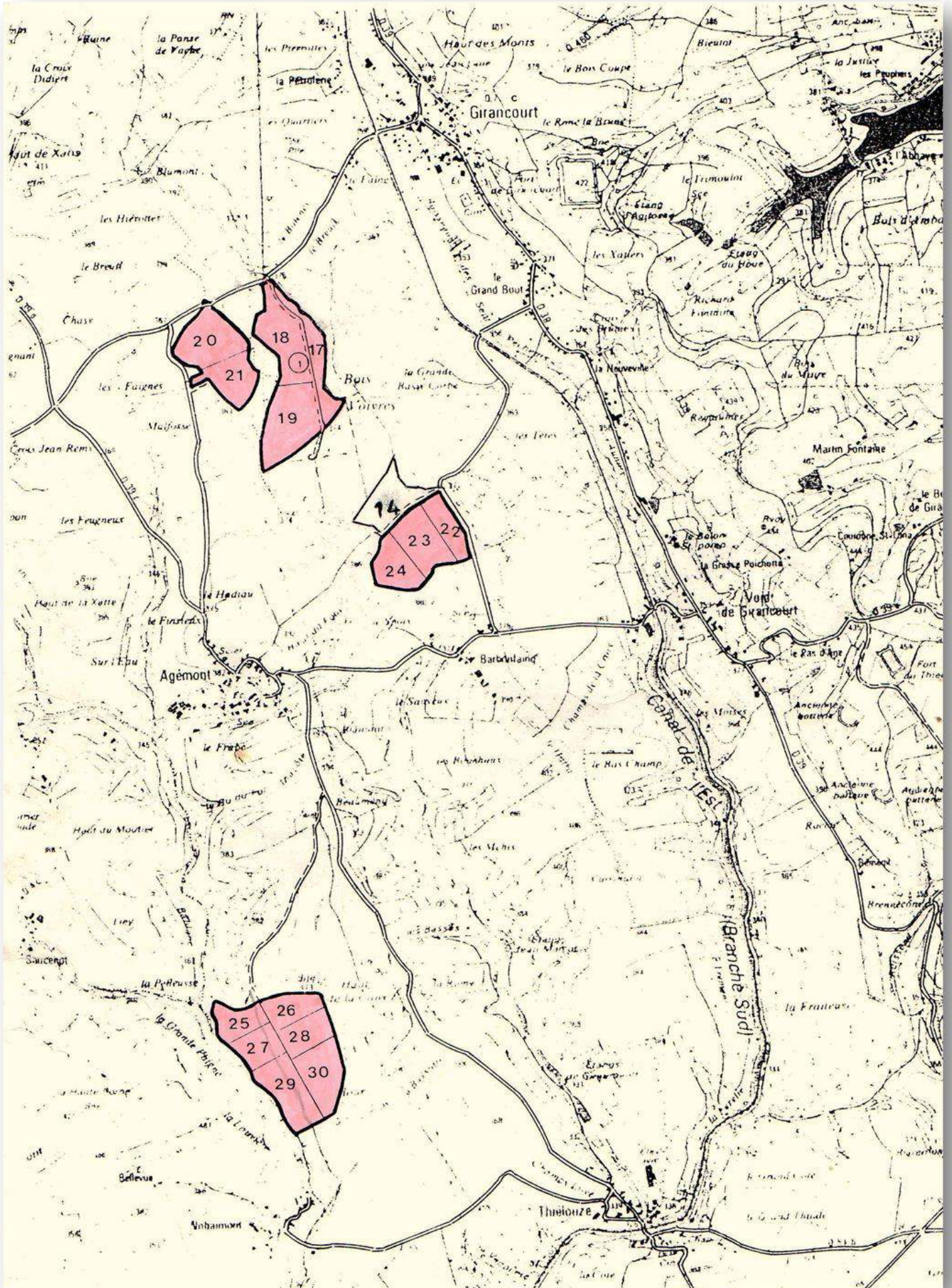
Pour faire clair et épurer un texte copie conforme à l'original mais un peu indigeste, disons que les trois bornes dont il est question étaient plantées a priori aux points A, C et D mentionnés sur le plan joint, la ligne A-C étant placée sur une partie du chemin dit d'Agémont à Epinal mais qui, en premier reliait le village à Girancourt. Il était donc aisé de superposer la future tranchée sur les alignements matérialisés par les bornes. Seulement, en ce 14 septembre 1826, celles-ci n'existent plus écrit Pierre Charles Bergé. Les arpenteurs pour mener à bien leur tâche vont donc devoir procéder par approches et aiguïser leur sens de l'observation.

Les forêts des deux cantons, de même essence, ne présentent qu'une légère différence d'âge, insuffisante pour en déterminer la séparation. Afin de retrouver l'emplacement des bornes, les arpenteurs tentent d'appliquer la carte au terrain, mesurent, plantent des piquets, se réfèrent à la présence de chênes anciens qui semblent avoir été des limites de coupes et au bout du compte constatent un trop grand écart entre l'image que donne la carte et la réalité du terrain. « Une différence aussi considérable prouvant dès lors que l'on chercherait vainement à rétablir les anciennes limites d'après les indications de cette carte, nous avons pensé, et toutes les parties présentes ont partagé notre opinion, que ce rétablissement rigoureux devenait impossible et que la démarcation des deux propriétés ne pouvait avoir lieu qu'à l'aide d'un accord entre les parties, accord qui devait éprouver d'autant moins de difficultés que, suivant toutes les apparences, les indications recueillies jusqu'à ce moment déterminaient d'une manière très approchante les limites de l'une et l'autre forêt. » On s'appuie donc sur le témoignage des anciens « qui placent le chemin, à l'est, sur la limite commune jusque vers le milieu de sa longueur » et sur la position des anciens chênes, côté terres d'Agémont, « qui ont servi à établir cette limite lors des exploitations antérieures. »

Les arpenteurs, toujours accompagnés des représentants des conseils municipaux entament alors leur implantation définitive en matérialisant le point A en bordure du chemin, à l'angle de la coupe affouagère d'Agémont, puis à 48,90 mètres ils trouvent « une petite pierre plantée dans le milieu du chemin et cotée B au plan. Messieurs les maires et membres du Conseil municipal la reconnaissent unanimement pour avoir été plantée par les agents des hameaux lors d'une reconnaissance provisoire faite il y a plusieurs années. » Tout le monde s'accorde sur la validité de cette pierre. Un piquet est planté. A 227 mètres du point de départ, ils découvrent une autre pierre « marquée en tête d'une croix de Lorraine et située à 12,20m. au sud-est du milieu du chemin. Cette pierre fut reconnue par toutes les parties comme une borne primitive, mais comme elle est de faible dimension et roulante à la surface du terrain, elle nous parut évidemment avoir été déplacée, de sorte que les parties, sans égard à sa position actuelle s'accordaient à prendre de cette borne, conformément à leur première convention, un point C situé dans le milieu de la partie la plus fréquentée du chemin pour déterminer avec la première borne B et le point A indiqué cy avant, l'alignement de la partie Nord-est de la limite. » Ensuite, sur une longueur de 194,80m. et moyennant un angle de 165 degrés, la ligne rejoint le point D du plan, planté d'un piquet, devant les chênes reconnus comme ayant servi de limite lors des exploitations précédentes. Pour se raccorder sur le chemin d'Agémont, dont un tronçon qui va devoir disparaître traverse le bois indivis de Barbonfoing et du Void, on matérialise un changement de direction à angle droit.

Voilà donc comment fut laborieusement implantée cette tranchée des Voivres. Selon nos souvenirs, devenue impraticable consécutivement au creusement d'ornières et à l'envahissement de l'herbe, elle fut renouvelée par la commune de Dommartin au milieu des années 1970 et dotée d'une couche de roulement en tout venant. En juillet 2009, elle fut renforcée et confortée d'une aire de stockage des grumes et d'une place de retournement pour les camions.





LE CLUB DE LA MIRABELLE

C'est par un beau voyage que se termine la saison pour le Club de la Mirabelle.

Le 31 mai 2018 à 7 h 45, sur la place du village, 37 personnes attendent pour prendre le bus à destination de Remiremont

A notre arrivée, un guide nous attend pour visiter l'église St-Pierre avec ses cryptes et nous raconter la vie des Chanoinesses.



Ensuite, tout le monde reprend la route jusqu'à Rouge Gazon où un repas campagnard nous est servi.

Chacun choisira de clôturer la journée soit par des jeux de sociétés, soit par une jolie balade car le soleil était de la partie pour cette belle journée.



Alors, à l'année prochaine et bonnes vacances à toutes et tous !

LE COMITÉ DES FÊTES

Premières animations proposées par le Comité des fêtes en cette année 2018. Un concours de pêche à l'étang dit « Grand Fin » sur la route d'Hagnécourt le dimanche 27 mai. Une belle participation avec trente-quatre inscrits, hommes, dames, enfants, mais un refus de coopérer des truites déversées dans le plan d'eau quelques jours auparavant. De quoi dégoûter les pêcheurs qui, dès la fin du concours, ont été autorisés à jeter leur ligne là où elles avaient décidé de se cantonner.

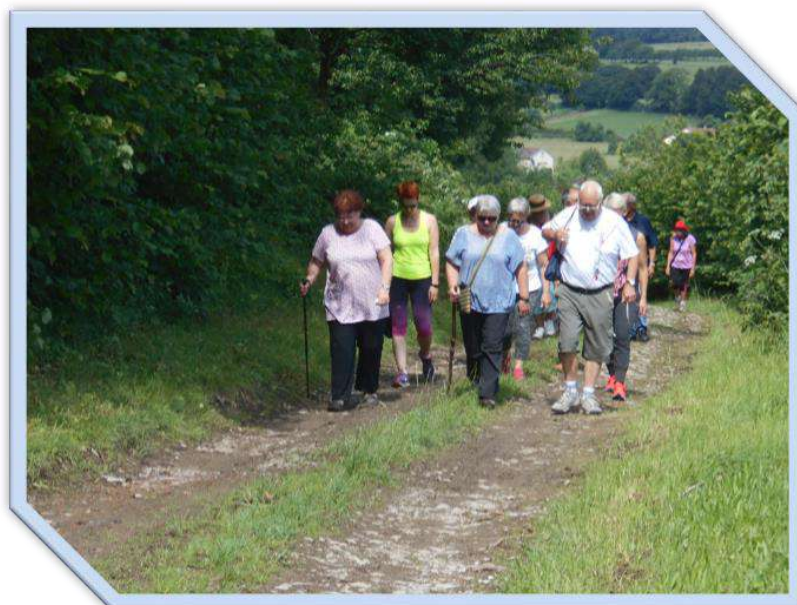


Sortie pedestre ensuite, qui avait attiré une trentaine de participants, le dimanche 10 juin, à la découverte ou redécouverte de Dommartin et Adoncourt. Des paysages et points de vue agréables dont on ne se lasse pas, surtout sous le soleil, étayés de commentaires sur la genèse des fontaines qui agrémentent ces villages, l'historique des écoles et des calvaires. Une halte devant l'emplacement du moulin d'Adoncourt, très actif avant la Révolution de 1789 et qui, parce qu'il était propriété du marquis de Ville sur Illon, émigré, fut saisi et vendu comme Bien National. Le lieu n'est plus matérialisé aujourd'hui que par un monticule.

L'ancienne voie ferrée de Jussey à Darnieulles dont une partie fut empruntée par les marcheurs a fait l'objet, elle aussi, d'une évocation historique.

Presque trois heures de découvertes qui, apparemment, ont séduit les participants.

Prochain évènement programmé : la fête d'Agémont et son traditionnel repas et grillades le samedi 18 août suivi du feu d'artifice offert par la Municipalité.



DÉPART DES CM2

Le vendredi 6 juillet, comme le veut la tradition, les 22 élèves de CM2 étaient en fête. Pour marquer la fin de leur premier cycle à l'Ecole de Girancourt et leur rentrée en 6ème en septembre, une fête a été organisée par un beau soleil.

Leur objectif cette année : planter une haie pour le bien-être des petits animaux, ce qu'ils ont fait avec grand succès, comme vous pouvez le constater sur la photo.



Nous souhaitons à Lola, Oscar, Benoit et Esteban une bonne rentrée mais avant tout : de bonnes vacances !



ASSOCIATION DES CHASSEURS



**UNION DES CHASSEURS
DE DOMMARTIN AUX BOIS
88390 DOMMARTIN AUX BOIS**
Siège administratif : chez le Président

*Monsieur Alain CHONAVEL
5 Rue du poète AGEMONT
88390 DOMMARTIN AUX BOIS
tél. :06.12.91.78.01*

*Président :
Vice-Président :
Secrétaire- Trésorerie :
Membre :*

*Alain CHONAVEL
André DAGNEAUX
Claude MAURICE
Michel KLEIN*

Le dimanche 27 mai 2018, l'Union des chasseurs de Dommartin aux Bois s'est réunie pour son assemblée générale.

A l'issue de cette réunion qui s'est déroulée dans la bonne entente, un dysfonctionnement cynégétique a été relevé par la Fédération des chasseurs des Vosges et les chasseurs.

La mortalité du renard de façon inquiétante : cela a été analysé et la principale cause est la maladie (la gale) depuis plus de 2 ans. Si rien n'est fait, cet animal va disparaître de nos campagnes. Pour limiter la disparition, nous avons décidé de ne plus tirer le renard l'été sauf les bêtes malades pour limiter la prolifération.

Il faut savoir que l'on a besoin du renard pour un équilibre dans la nature.
La décision a été approuvée à l'unanimité.

La deuxième cause est l'arrachage de centaines de mètres carrés de haies, boqueteaux tous les ans.

Le modernisme détruit notre biotope naturel et par manque de couvert, tous ces animaux n'ont plus d'abris comme beaucoup d'oiseaux qui ont complètement disparus. La reproduction, nidification et lieu de nourrissage ne sont plus assurés.

On retrouve de plus en plus de renard en ville, dans nos villages en quête de nourriture et là, ils passent par la case piégeage ce qui peut être normal quand on regarde les coûts des dégâts qu'ils occasionnent dans les basse-cours.

Comme aux fils des décennies, la nature fera payer et reprendra ses droits.

*Le Président
Alain CHONAVEL*

C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

SUBVENTIONS :

Activités sportives et culturelles

PISCINES		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
Carte abonnement familial			
	* 10 entrées adultes ou 20 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
	* 5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte d'abonnement individuel			
	semestrielle piscine / espace forme	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
	* annuelle piscine / espace forme*	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte leçons de natation (10 séances)		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte aquagym (10 séances)		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte aquatraining (10 séances)		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte 10 entrées piscine + sauna		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
PATINOIRE		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
Carte abonnement familial			
	*10 entrées adultes ou 20 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
	*5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte abonnement familial + location de patins			
	*5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte 5 affûtages		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte 10 locations de patins		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
SPINAPARC		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
Parcours enfants		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours "Petits aventuriers"		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours découverte		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours adultes		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
Carte familiale (10 cases : 1 case = 1 enfant et 2 cases = 1 adulte)		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte "Petits aventuriers"		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Parcours sportifs		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
BMI / Bibliothèque et Médiathèque		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
Abonnement individuel			
	*Enfants jusqu'à 14 ans inclus	⇒	100% de la dépense réelle / abonnement
	*Adultes	⇒	50 % de la dépense réelle / abonnement
	*Tarif réduit (jeune à partir de 15 ans, étudiant, chômeur, bénéficiaire du RSA, adulte handicapé, titulaire de la carte ZAP et + de 60 ans)	⇒	50 % de la dépense réelle / abonnement

Allocation vacances

Le CCAS accorde une allocation vacances dans le but d'aider les enfants de la commune jusque l'âge de 16 ans, à participer à des séjours de vacances ou de centre aéré, dans la limite de 3 semaines par an pendant les congés scolaires :

- ✓ 20,00 € par semaine pour un enfant dont les parents ne sont pas imposables sur le revenu.
- ✓ 10,00 € par semaine pour un enfant dont les parents sont imposables sur le revenu.



TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour le collège de Dompaire

Les modalités de règlement du transport scolaire du secondaire ont changés.

Chaque famille doit désormais inscrire en ligne ses enfants scolarisés, s'acquitter de la somme demandée puis éditer le titre de transport en y apposant une photographie numérisée. Une fois ces formalités exécutées, il faudra éditer le justificatif attestant du paiement et le faire parvenir au Syndicat scolaire soit par courrier ou sous forme dématérialisée accompagné d'un RIB, le syndicat effectuera le remboursement directement aux familles courant septembre et facturera à chaque commune le coût du transport.

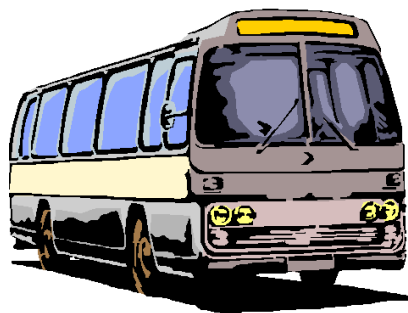
Il est important que tout un chacun inscrive directement sur le serveur informatique la demande de titre de transport, en cas d'oubli, le montant de la participation sera doublé et le syndicat ne prendra pas en charge cette majoration.

Adresse : Syndicat scolaire du secteur de Dompaire, 32 rue Charles Gérôme 88270 DOMPAIRE

Mail : scolairesyndicat-dompaire@orange.fr



Pour les autres collèges et lycées



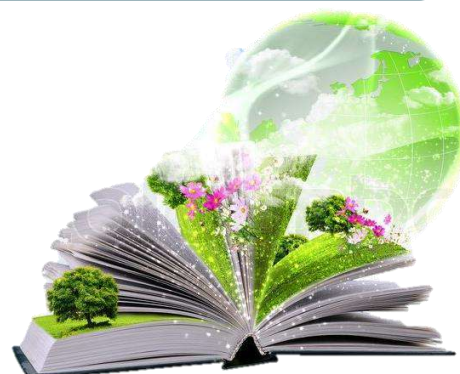
Le CCAS accorde une subvention pour le transport scolaire à hauteur de 50 % du coût du transport scolaire supporté par les parents de collégiens ou lycéens dommartinois.

Le remboursement se fera sur présentation de justificatifs à partir du 2^{ème} trimestre. Le montant de cette aide ne pourra pas dépasser la moitié du coût de l'achat de vignettes (pour une année scolaire) de transport scolaire organisé par le Conseil Départemental des Vosges. Ne pas oublier également de fournir un RIB

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque fonctionne toujours de la même manière :

- Les samedis de 14 à 16 heures, y compris pendant les vacances scolaires et la période estivale.
- La gratuité est totale.
- Des livres et revues peuvent être apportés au domicile des personnes ne pouvant pas se déplacer et/ou malades.



TENNIS et TENNIS de TABLE

Tarifs : période du 01/04 au 31/03

Pour les habitants des 3 communes membres de l'ASGDC ainsi qu'aux communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération d'Épinal :

- 15 € pour les jeunes de moins de 18 ans et les étudiants
- 24 € pour les adultes
- 41 € pour les couples + 9 € de supplt pour les - de 18 ans
- 10 € de caution pour le badge et la clef
- Pour les extérieurs : 49 €
- Pour tous : 15 € la carte « invité »

Gratuité pour les licenciés comptant plus de 3 ans de cotisation (cette gratuité ne s'a plus pour les inscriptions après le 31 mai).

Cours pour les jeunes de moins de 18 ans :

- Pack tennis et tennis de table : 20 €
- Tennis seul : 10 €
- Tennis de table seul : 15 €



Animateur DESPRES Christophe	tél : 06 86 99 04 30
Président Dominique TACHET	tél : 06 76 99 76 07
Secrétaire Nadine JAVELOT	tél : 03 29 66 87 28
Trésorier Michel PIERRE	tél : 06 70 26 93 10

ASGDC PÉTANQUE

Le club créé en 1987 compte actuellement 24 licenciés.

Les membres sont très heureux de vous accueillir pour tirer et pointer !

La licence coûte 25 €.

Les entrainements se déroulent les vendredis soirs à partir de 20 heures et reprennent en général début mars (dès qu'il fait moins froid), au stade de Truzey.

Pour tout renseignement contacter :

Claude GRANDEMANGE, président tél : 03 29 66 88 24



GYM VITALITÉ

Deux cours pour adultes sont proposés à la salle multi-activités de Girancourt les mardis soirs :

- de 19h15 à 20h15 : gym d'entretien et renforcement musculaire
- de 20h30 à 21h30 : gym plus tonique, renforcement musculaire et activités variées.

Il possible de pratiquer les deux cours à la suite.

Les séances débutent la semaine suivant le rentrée scolaire.

Les deux premiers cours sont gratuits et la cotisation de 35 € pour l'année est à régler au 3^{ème} cours.

Rentrée le 4 septembre.



Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Mme Anne-Marie RUER de Dommartin-aux-Bois (tél : 03 29 30 98 28)

Mme Monique CARTIGNY de Girancourt (tél : 03 29 66 84 75)

Mme Gaëlle BERNOT au 06.64.94.39.25

FOOTBALL

Entraînement le mercredi après-midi pour tous les jeunes entre 14h00 et 19h30 selon les catégories. Les compétitions ont lieu le week-end
En 2014, le club a réalisé l'exploit d'atteindre le 7^{ème} tour de la Coupe de France !
Le coût de licence et adhésion en fonction des catégories.
Site internet : asgdcgirancourtfoot.over-blog.com

Pour tout renseignement contacter :

Georges CHARLES tél : 03 29 66 81 51 ou Franck MAIRE tél: 06.46.24.31.68



JUDO

Entraînement les mercredis : De 17h00 à 17h50 pour les débutants
De 17h50 à 18h50 pour les confirmés
De 18h50 à 20h00 pour les grands

À la salle polyvalente de Girancourt. L'adhésion est trimestrielle et la licence FFJ est annuelle.
Se renseigner en fonction des catégories.

Pour tout renseignement contacter : Président : Alain FOURNIER tél : 03 29 66 87 95



BON À SAVOIR

La Gendarmerie vous propose de nouveaux outils en ligne pour une communication simplifiée (Mail, Facebook et tweeter).

Nos gendarmes sont aussi présents pour vos vacances, pensez à leur demander de surveiller vos maisons.

Ma gendarmerie
en ligne!
7j/7 et 24h/24

ENSEIGNER

Une question ?
Besoin de nous contacter ?

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr @gendarmerienationale @gendarmerie

PRÉVENIR

Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112.

police de sécurité du quotidien

BRIGADE numérique Gendarmerie

ORIENTER

RAPPELS À LA LOI

Transports scolaires :

Dans le souci de protéger nos enfants, il est rappelé qu'il est fortement recommandé de ne pas dépasser un bus à l'arrêt qui charge ou décharge les enfants. D'ailleurs, la région Grand Est, qui est le gestionnaire des transports, conseille à ses chauffeurs de se stationner en pleine chaussée pour empêcher le dépassement dans les zones trop étroites.

Utilisation des désherbeurs thermiques :

Les désherbeurs thermiques sont une bonne alternative aux désherbants chimiques, c'est indéniable. Cependant, attention aux dangers de dépôts de feu. Soyez prudents lors de l'utilisation, surtout par temps sec et surveillez votre chantier.

Horaires bruits de voisinage :

Il est rappelé l'arrêté n° 964/08/DDASS/SE de Monsieur le Préfet relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 26 décembre 2008 notamment son article 10 II-3), à



savoir que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou arrosage, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- * Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- * Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- * Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Rappel : Extrait de l'article R416-1 du code de la route : En agglomération, l'usage de l'avertisseur sonore n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat.

Merci de bien vouloir respecter ces préconisations pour la tranquillité de tous.



MÉMO

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi	13h00 à 18h15	☎ 03.29.66.86.97 Fax : 03.29.66.86.97
Jeudi	17h00 à 17h45	Adresse e-mail : dommartin-aux-bois@wanadoo.fr
Samedi	09h00 à 12h00 <u>Semaine impaire</u>	La permanence des élus est assurée le jeudi de 17h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00 Portable du maire : 06-73-03-58-89

HORAIRES MAISONS DES SERVICES 130, chemin des Mitroches à Girancourt

AGENCE POSTALE COMMUNALE Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 Tél : 03 29 37 57 03	MÉDECINS GÉNÉRALISTES Mme Barbara DELMOTTE ☎ 03 29 37 57 25 Mme Gaëlle VENTAJA ☎ 03 29 37 57 01 M. Pascal NATAF ☎ 03 29 66 83 84 M. Alain VAUTHIER ☎ 03 29 66 82 58 Pour les horaires des permanences, consulter le planning affiché en salle d'attente ou prendre rendez-vous par téléphone.
MAISON DE SERVICES AU PUBLIC Lundi - Mardi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00 Mercredi - Jeudi : 8h30-12h00 Vendredi : 13h30-17h00 Tél. : 03 29 36 15 47 Mail : jnfrancois@pays-epinal.fr	INFIRMIÈRES DIPLOMÉES D'ÉTAT Mme Marie-Paule FAIVRE DAVAL ☎ 06 79 08 11 72 Mme Delphine OLIVAIN ☎ 06 79 08 11 72 Sur rendez-vous
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES M. Laurent JACQUEMIN ☎ 03 29 36 63 35 Mme Céline LHUILLIER ☎ 03 29 36 63 35 Mme Gwendoline MICHEL ☎ 03 29 36 63 35 Sur rendez-vous	NUTRITIONNISTE Mme Perrine CONTE ☎ 06 03 57 38 83 Sur rendez-vous
ORTHOPHONISTE Mme Julie PIERREL ☎ 03 29 37 30 43 Sur rendez vous	PHARMACIEN Pharmacie MULLER ☎ 03 29 66 82 88
PSYCHOLOGUE Mme Virginie LAPORTE ☎ 06 17 51 73 49 Sur rendez-vous	DENTISTE M. Xavier HANNART ☎ 06 29 39 23 26 Sur rendez-vous
OSTEOPATHE Mme Léa PRUNIER ☎ 03 29 34 16 11 Sur rendez-vous	

SALON DES ARTISTES ET ARTISANS AMATEURS

2^{ÈME} ÉDITION

Suite au succès de notre premier salon, nous relançons le salon des artistes et artisans amateurs. Il aura lieu le dimanche 30 septembre 2018 de 10 à 18 heures.

Si vous voulez participer en tant qu'exposant, vous serez les bienvenus, il faudra juste prévenir la Mairie qui vous transmettra un formulaire d'inscription (avant le 30 août SVP !)

